

# SMIAC

COMITE SYNDICAL DU 8 OCTOBRE 2024

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Effectif légal du Comité Syndical 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

Le Comité Syndical, convoqué le 30 SEPTEMBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Yohann TRANCHANT

Nombre de délégués titulaires présents : 12

Nombre de procurations à un délégué titulaire : 2

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un titulaire absent : 2

Etaient présents les délégués suivants :

<i>SOUS BASSIN</i>	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>PRESENTS</i>	<i>VOTE</i>	
BAS CHERAN	<b><u>DEPLANTE</u></b>	<b><u>Serge</u></b>	x	x	
	<b><u>BUTTIN</u></b>	<b><u>Alexis</u></b>	Absent		
	<b><u>LACOMBE</u></b>	<b><u>Jean-Pierre</u></b>	x	x	
	<b><u>TRANCHANT</u></b>	<b><u>Yohann</u></b>	x	x	
	<b><u>VAUJANY</u></b>	<b><u>Francis</u></b>	x	x	
	<b><u>VIBERT</u></b>	<b><u>Martine</u></b>	Absente		
	BISTON	Sylvain	x		
	DERRIEN	Patrice	Excusé		
	FOLLIET	Jean-Marc	x	x	
	CHARVIER	Florence	Excusée		
	TRANCHANT	Edith	Absente		
	VUACHET	André	x	x	
		<b><u>BRAISSAND</u></b>	<b><u>Jean-François</u></b>	Excusé	
	AGUETTAZ	Robert	Absent		
MOYEN CHERAN	<b><u>BARILLIER</u></b>	<b><u>Agnès</u></b>	x	XX	
	<b><u>DUBOIS</u></b>	<b><u>Roland</u></b>	x	x	
	<b><u>DUBOSSON</u></b>	<b><u>David</u></b>	Donne procuration à F. MUGNIER		
	<b><u>MUGNIER</u></b>	<b><u>Françoise</u></b>	x	XX	
	<b><u>MERMOZ</u></b>	<b><u>Patricia</u></b>	Donne procuration à A.BARILLIER		
	<b><u>REY</u></b>	<b><u>Gilles</u></b>	x	x	
	BOGEY	Franck	Absent		
	BOLLARD	Alain	Absent		
	MILLION-VIRET	Nathalie	Absente		
	FRANCOIS	Gilles	Absent		
	MARTIN	Jean-Claude	Absent		

	BRUYERE	Pierre	Absent	
HAUT CHERAN	<b><u>BOULNOIS</u></b>	<b><u>Vincent</u></b>	x	x
	<b><u>ROCHAIX</u></b>	<b><u>Daniel</u></b>	x	x
	<b><u>FERROUD-PLATTET</u></b>	<b><u>Hervé</u></b>	x	x
	<b><u>FRESSOZ</u></b>	<b><u>Jean-Pierre</u></b>	Absent	
	<b><u>JOLY</u></b>	<b><u>Max</u></b>	Absent	
	<b><u>DELHOMMEAU</u></b>	<b><u>Eric</u></b>	x	x
	BECCU	Jean-François		
	FABRE	Maryse	Absente	
	GAMEN	Philippe	Absent	
	REGAIRAZ	Damien	Absent	
	PERRIER	Marie	Absente	
	TICHKIEWITCH	Serge	Absent	

#### Désignation du secrétaire de séance

Madame Agnès Barillier a été élue secrétaire de séance.

#### Approbation du PV de la précédente séance

Le Procès-verbal du 02 avril 2024 est approuvé par le Comité Syndical à l'unanimité.

### Points soumis à délibération

#### Point n° 1 – Validation de la feuille de route du PTGE

**Yohann Tranchant** mentionne qu'il s'agit d'un dossier structurant sur la préservation de la ressource en eau. Ce travail pourra donner des critères pour l'aménagement de notre territoire demain et une trajectoire de moindre prélèvements sur les secteurs identifiés par l'étude volumes prélevables (EVP) qui a précédé le PTGE.

**Sofia Di Capua**, missionnée en grande partie sur ce PTGE présente la feuille de route. La démarche a été enclenchée en 2019 (PGRE), puis des grandes étapes ont été définies par les services de l'Etat dont l'élaboration de la Feuille de route.

Il y a une forte volonté que la feuille de route soit bien coconstruite, et validée. Elle est demandée par la DDT et l'Agence de l'eau (AE). Le SMIAC propose la gouvernance, et le calendrier d'élaboration du PTGE.

Gouvernance : il y a eu beaucoup d'échanges avec DDT et AE, aboutissant à la gouvernance suivante : des groupes de travail réfléchissent et proposent les actions, qui sont ensuite partagés entre tous les groupes, dans un séminaire de partage pour mettre toutes les parties prenantes.

Le COTECH a pour objectif de travailler sur les fiches-actions. Le COPIL sera ensuite une instance de validation. Le Comité de bassin est également informé chaque année.

Il y a eu beaucoup de discussions autour du COPIL qui doit intégrer toutes les instances économiques/non économiques du bassin versant. Cette gouvernance va être installée dans les prochains mois. Les discussions avec la DDT et le retour d'expérience des autres syndicats, ont aussi fait émerger un autre besoin, celui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : il apparaît nécessaire de pouvoir s'appuyer sur un BE pour la concertation lors des groupe de travail, pour le séminaire et pour une réunion publique.

Pour les phases techniques, l'AE demande de créer un scénario tendanciel (repris de l'étude de l'EVP et actualisé avec les données récentes), avec l'appui du bureau d'études afin de faire une Analyse Coûts-Bénéfices des actions. Cette prestation pourra être financée jusqu'à 70%. L'objectif est une mise en place courant 2025.

L'AMO devrait être lancée courant nov/dec 2024 jusqu'à fin sept 2025. Des groupes de travail sont prévus dès mars, pour une validation du PTGE à l'automne 2025.

**Eric Delhommeau** demande qui valide le PTGE.

**Yohann Tranchant** : c'est le COPIL mis en place (pas le Comité Syndical).

**Vincent Mennessier** : Le COPIL est fléché comme décisionnaire car il y a potentiellement plusieurs maîtres d'ouvrages (MOA) différents (pas seulement le Smiac).

**Jean-Pierre Lacombe** : la validation se fera en sept 2025, quand entrera-t-il en application ?

**Yohann Tranchant** : de fin 2025 à fin 2031. Le Préfet a notifié les volumes prélevables début juillet 2024. Il y aura probablement un sujet autour de l'actualisation des volumes prélevables. Par exemple, le Dadon a été à sec alors qu'on ne prélevait pas d'eau (lors de la crise PFAS), c'est-à-dire qu'il y a des incertitudes dans les études. Il faut donc considérer les volumes notifiés comme des objectifs vers lesquels il faut tendre et qui pourront être actualisés en fonction des évolutions. Le PTGE contiendra aussi beaucoup d'actions sans regret (réduction de la consommation, via des actions de sensibilisation, ou des aides pour réduire les prélèvements).

**Daniel Rochaix** : Les actions de l'annexe 1 sont encore à ce stade des « familles » qui seront discutées, affinées (base de réflexions) et pourront donc être adaptées. La feuille de route est très pertinente.

**Yohann Tranchant** : confirme et précise que l'important est d'arriver à quelque chose de concret, réaliste, finançable.

### Délibération

**L'assemblée, à l'unanimité, décide**

**DE VALIDER** le projet de feuille de route de l'élaboration du PTGE annexé à la présente délibération ;

**DE LANCER** une procédure de recrutement d'un prestataire Assistant à Maitrise d'Ouvrage.

---

## Points non soumis à délibération

### Point 2 – Ressources humaines - recrutements

**Yohann Tranchant** présente les évolutions depuis l'été.

- Mise en disponibilité de la secrétaire pour raisons personnelles (partie depuis 9/9 pour 1 an). Audrey Daviet, secrétaire de mairie itinérante est revenue 1j/semaine pour l'administratif courant.

- Vianney et Baptiste ont démissionné pendant l'été. Ce qui a beaucoup affecté les élus et les agents. Il y a eu des difficultés internes relationnelles au niveau de l'équipe qui ont accéléré les départs. On a accepté, en regrettant. On recommence donc les recrutements sur ces postes. Des entretiens sont prévus à partir de vendredi 11/10.

### Point 3 – Changement de locaux

**Yohann Tranchant** : Le SMIAC est locataire à Marigny, (fruit de l'histoire, et lié à l'équipe rivière), après avoir été auparavant à la Mairie d'Alby. Depuis ce mandat, il n'y avait pas d'équilibre économique pour maintenir l'équipe rivière. La structure et les objectifs du syndicat ont été redéfinis. Une partie du matériel a été vendue et le local est donc devenu inadapté (notamment la partie Bureau). On a surtout une connexion internet très faible qui est un frein au travail quotidien ; de plus il n'y a pas de bureau fermé, une partie sans fenêtres. On arrive à la fin de la période triennale qui permet de donner un préavis de rupture de bail (à fin oct 2024 pour un départ dans les 6 mois).

Des recherches ont été engagées depuis le printemps (sans chercher à acquérir des locaux, ce qui aurait nécessité du capital, et l'accord des EPCI). Un local neuf pressenti sera finalement livré trop tard. Le SIPA a fait une proposition pour des locaux qui ne sont pas vraiment adaptés et qui sont à réaménager. La possibilité de réintégrer les anciens locaux du SMIAC à la mairie d'Alby est privilégiée. Ils correspondent exactement à nos besoins (2 bureaux fermés, 1 open space, pour 100 m<sup>2</sup>, 2<sup>ème</sup> étage avec ascenseur, avec mutualisation d'une salle de réunion et d'une salle de repos, fibre optique ...). Le site est aussi un peu plus centralisé. La mairie est située dans le village, avec commerces.

Pour le reste du matériel, il faut prévoir de le vendre dans les mois qui viennent (camion, cheval de fer, broyeur, ...). C'est un matériel en très bon état. La Mairie d'Alby pourrait fournir un petit local technique pour le petit matériel des agents (outils, waders, panneaux...).

Le camion est parfois prêté à une association qui fait du nettoyage du Chéran. Il devra être vendu.

**Hervé Ferroud-Plattet** demande s'il y a une structure qui s'occupe de l'économie à Rumilly Terre de Savoie qui pourrait aider à identifier une entreprise intéressée par le local ?

**Yohann Tranchant** : il existe un CAE à qui il est possible de signaler la vacance du local pour et ainsi accélérer la mutation.

### Point 4 – Programmation pluriannuelle d'actions

**Yohann Tranchant** : souhaitait présenter le point d'avancement dans la programmation pluriannuelle avec en particulier l'Etat des lieux.

**Vincent Mennessier** : l'intérêt de cette programmation d'action (études, appui technique, mobilisation / sensibilisation des acteurs, travaux, communication) est d'aboutir à une ligne stratégique pluriannuelle et de donner une lisibilité économique et organisationnelle aux élus du SMIAC ainsi qu'à ses partenaires. Cela facilitera le montage des projets et la formalisation de partenariats. Une telle programmation permet aussi de dimensionner les besoins du SMIAC (RH, moyens techniques et financiers).

Cette construction nécessite au préalable d'établir un état des lieux (connaissances, actions réalisées, base de données) permettant d'identifier les principaux enjeux thématiques, les freins aux usages, les atteintes au bon fonctionnement du Chéran, etc... L'idée est d'être « sachant » sur les questions d'eau autour du Chéran et ainsi répondre de manière pertinente aux attentes des usagers et de nos partenaires.

A travers 3 séries de cartes thématiques (hydrologie, végétation, zones réglementées), **Vincent Mennessier** illustre les enseignements et les applications que l'on peut tirer de l'état des lieux. L'état des lieux amène des questions et identifie des besoins en termes d'actions. Aujourd'hui, l'état des lieux est bien avancé et reste à terminer (des lacunes en matière d'espace de mobilité, de continuité écologique et de gestion sédimentaire).

Ensuite viendra l'étape de superposition des enjeux identifiés, et la définition des secteurs et des thématiques prioritaires pour le SMIAC (2025).

La construction de la programmation d'actions pour 5 ans sera ainsi alimentée par ce travail d'état des lieux, par le PTGE, par la stratégie de PI (2025), par le PGZH, et par l'Observatoire du Chéran.

**Yohann Tranchant** : il faut prévoir la construction de ce programme pluriannuel d'actions en 2025 pour la lancer à partir de 2026.

## Point 5 – Prévention des inondations

Des études sont en cours sur les ouvrages de 5 secteurs présentés lors d'un précédent comité syndical. Il ressort des premiers livrables que certains ouvrages qui ne jouent pas forcément de rôle de protection contre les inondations en l'état actuel, soit parce qu'ils sont contournés par l'amont ou l'aval, soit parce que leur état physique ne garantit pas une stabilité suffisante. Une stratégie PI à l'échelle du bassin devra être discutée avec les communes et les services de l'état et ainsi définir la position du SMIAC vis-à-vis de leur gestion et de leur entretien.

**Hervé Ferroud-Plattet** : sur tout le Chéran, on n'a pas vraiment de digues (elles sont non reconnues par l'Etat). Donc il y a une question sur les responsabilités (échanges entre SMIAC / service Etat pour savoir quelle est la responsabilité du SMIAC).

**Yohann Tranchant** : malgré tout, le SMIAC y mène des études, il est donc difficile de botter en touche en disant que ce n'est pas de sa responsabilité. Il faudra donc avoir une communication écrite (après échanges préalables) avec les propriétaires s'il est décidé de ne pas prendre la charge de certains ouvrages. Le transfert de la compétence de gestion des ouvrages est complexe, notamment d'un point de vue juridiquement. Des PV de transfert de gestion de la commune propriétaire vers le SMIAC sont possibles, comme par exemple pour les bacs à graviers à Gruffy. La stratégie du SMIAC dépendra aussi des moyens dont il dispose pour exercer sa compétence.

**Roland Dubois** : signale qu'en rive gauche du nant de St Martin des travaux de déblai/remblai sont en cours. **Yohann Tranchant** : le SMIAC a été sollicité par Grand Chambéry (GC) pour une déclaration d'Intention d'Aliéner sur cette ZAE. La commune vendait un terrain pour une activité économique. Après quelques échanges avec le maire de Lescheraines : M. le Maire a indiqué qu'il n'y avait pas de risque PI (sur la base de documents officiels), que le permis de construire était signé, la consultation du SMIAC arrivait donc sur la partie finale de la procédure, trop tardivement pour réviser le projet en cours.

**Roland Dubois** précise que le terrain à droite de Chez Garnier a été inondé plusieurs fois.

**Yohann Tranchant** : dans le cadre de la DIA, on nous a demandé un avis par rapport à la vente du terrain. Nous avons émis un avis réservé. **Hervé Ferroud-Plattet** : ce genre de terrain aurait pu potentiellement servir dans le cadre de la protection de la zone contre les inondations.

**Yohann Tranchant** : exprime le fait qu'il faudrait que le SMIAC soit consulté plus en amont (ici 10 jours avant la fin du délai de préemption sur un dossier avec PC déjà obtenu), ou le signaler aux EPCI plus tôt en indiquant les zones à préserver via des cartographies par exemple.

## Point 6 – Travaux PI sur le Ruisseau du Noiret à Gruffy

Les levées des réserves ont été établies le 19/9. Le chantier a un cout final de 92 000€.

Il s'agissait :

- 1) de collecter les eaux de la route pour les diriger dans le lit du ruisseau
- 2) de créer une zone de décharge des matériaux solides en amont du bas à graviers afin d'éviter/ralentir son obstruction en cas de crue. Il y a au total 7 chutes permettant de casser l'énergie. Il faudra prévoir de la surveillance et un entretien pour éviter une végétalisation trop importante qui risque d'arriver puisque le ruisseau est à sec une majeure partie de l'année.

**Hervé Ferroud-Plattet** : quel est le ressenti des riverains ?

**Gilles Rey** : difficile à dire car avant, il y avait beaucoup d'eau, et que ce n'est plus le cas maintenant (assez réguliers). On ne sait pas où est passée l'eau.

## Point 7 – Projet de restauration morphologique des îles du Chéran

**Yohann Tranchant** : début juillet, nous avons eu une réunion structurante entre Président/ Vice-Présidents, les 3 maires concernés, le directeur, le bureau d'étude. Une étape 1 a pu être définie. Elle a vocation à restaurer la morphologie du lit et de soulager la pression sur les « digues » (on avait vu les risques lors de la Crue de 2021), sans contraindre les décisions / scénarios pour les étapes d'après. Les scénarios pour la suppression partielle ou totale des plans d'eau peuvent être très chers.

*In fine*, on fait quelque chose qui préserve les choix futurs et permet de gagner du temps pour les ouvrages actuels (coût 1,2 à 1,4 M€). Objectif = engager les travaux à l'automne 2025.

Un avenant avec le bureau d'étude a été préparé pour poursuivre sur la phase de finalisation du projet et lancer la concertation avec les parties prenantes (EPCI, PNR, AAPPMA, riverains, conseils municipaux), de manière aussi à concilier les autres projets éventuels touristiques.

**Vincent Boulnois** : il s'agit aussi de réfléchir à la conservation de l'accès à l'eau, cibler les usages sur les plans d'eau pour préserver l'amont et l'aval du Chéran sur le plan de la biodiversité.

**Vincent Boulnois** : Oui, les usages selon les plans d'eau sont la pêche, les activités nautiques, ou la baignade. Ce sont des questions sensibles (tout le monde n'est pas forcément d'accord). Sur ces types de projet, il faut vraiment une cohérence avec le tourisme local et extérieur au territoire.

**Yohann Tranchant** : c'est pourquoi ce projet global sera peut-être moins celui du SMIAC que celui du territoire, dans une vision élargie sur la vocation future de ce site.

**Vincent Boulnois** : une intervention semble nécessaire si l'on considère que le seuil du Châtelard a été renforcé provisoirement et que la passerelle Picot est en train de partir.

**Yohann Tranchant** : le SMIAC n'a pas vocation à se substituer à Grand Chambéry et aux communes sur le volet tourisme.

**Vincent Boulnois** : c'est un projet de long terme avec des enjeux écologiques et d'usages.

**Yohann Tranchant** : nous souhaitons l'inscrire au budget pour des travaux en 2025. Le bureau d'études est très à l'écoute, ce qui est un atout. Ils ont été capables de s'adapter à nos demandes. Il est temps de passer aux travaux.

**Yohann Tranchant** : une réunion est prévue le 13/11 à la mairie du Chatelard.

**Vincent Mennessier** : 30 personnes prévues : agents, ONG, CEN, GC serv Eau, serv Tourisme, service Voierie...

**Yohann Tranchant** : on peut associer les élus des communes et/ou leurs agents. C'est à la fois un COTECH et un COPIL. Il est important d'avoir les élus.

**Vincent Mennessier** explique le principe général de l'aménagement à partir d'une carte : Recharge de matériaux en rive gauche aval confluent Nant d'Aillon, pour rallonger le

cheminement du Chéran, avec moins de pente, donc moins d'énergie. Pour dissiper l'énergie, il y aura aussi des possibilités de débordement dans le plan d'eau au delà de la crue quinquennale (à préciser). L'objectif est d'avoir une pente moyenne de 1 à 1,1% pour l'ensemble du secteur. Sur la « digue » du plan d'eau du Châtelard, pour éviter son érosion, il y aura une plantation de végétaux denses (effets peigne), ce qui permet d'éviter la capture du Chéran par le plan d'eau. Autour, on a les enjeux comme le pont communal sur le nant d'Aillon (donc présence du seuil), la passerelle Picot, le sentier du tour du plan d'eau, la cabane des pêcheurs qui devra être déplacée, chemin en rive droite. Ces travaux soulageront les enrochements de la rive gauche le long du plan d'eau.

Casser les seuils (pour la continuité) n'est pas envisageable à ce stade ; en rechargeant en amont, on garde la cote du fond, et on maintient une réserve d'eau souterraine, (eau froide, volume). Il n'y a pas de projet de captage d'eau par Grand Chambéry dans ce secteur. Ces enjeux ont été listés et communiqués aux parties prenantes afin qu'ils puissent être discutés en réunion.

## Point 8 – Suivi de l'arasement du seuil de l'Aumône à Rumilly

**Yohann Tranchant** : la réunion de restitution finale du suivi post-arasement a lieu le 6/11 ; elle permettra le versement du solde d'environ 150 k€ de subventions.

Ce suivi montre qu'en amont de l'ancien seuil, l'abaissement du lit induit un problème d'érosion de terrain d'une propriété privée ; plus à l'aval, la réhausse du fond, accentue l'inondabilité de l'ancien moulin de Sales (qui était déjà inondable).

La réunion va permettre de mieux cerner les enjeux et de mieux suivre l'évolution du site en relation avec les parties prenantes.

## Point 9 – Questions diverses

### *Achats de parcelles riveraines*

**Eric Delhomeau** : L'AAPPMA du Haut-Chéran achète des terrains en bordure du Chéran ; entre la Chocolaterie et le pont de Pérouges pour préserver des refuges thermiques. Cela pourrait créer des conflits d'usages (canyoning).

**Yohann Tranchant** : par principe, une acquisition publique serait plus judicieuse pour bien concilier les usages.

**Serge Deplante** : L'AAPPMA Haut chéran est sortie de la réciprocité

### *Etude des refuges thermiques du Chéran*

**Agnès Barillier** : l'étude thermique réalisée par Scimabio sous maîtrise d'ouvrage du Parc et de l'AAPPMA a été présentée la semaine dernière ; elle apporte énormément d'informations intéressantes pour la compréhension du fonctionnement du Chéran et pour aider à définir les enjeux de préservation/restauration. Elle montre des secteurs à forts réchauffements très rapides et des zones de maintien ou de refroidissement qui sont dus à des apports liés à la géologie ou à des configurations morphologiques. Ces apports sont essentiels pour préserver la faune du Chéran en été quand il fait très chaud, parce qu'ils limitent le réchauffement et aussi parce que certains constituent des refuges thermiques. C'est vrai aussi bien dans les Bauges que dans le Bas Chéran.

**Yohann Tranchant** : le SMIAC a fauté en 2020 en ne s'associant pas à cette étude.

**Agnès Barillier** : ce n'est pas trop tard, c'est au contraire un excellent outil pour aider à avancer sur la Programme pluriannuel d'actions.

**Eric Delhomeau** : se dit favorable à cette idée de préserver ces zones essentielles ; il préférerait que ce soit la commune qui achète et préserve ce milieu pour mieux défendre l'Intérêt Général ; ça faciliterait aussi la gestion des interdictions temporaires d'usages.

*Réunion CTENS des gorges du Chéran à venir*

**Roland Dubois** : est ce que le SMIAC sera à la réunion de l'ENS des gorges du Chéran ?

**Vincent Mennessier** : le SMIAC est déjà intervenu auprès du Grand Anancy pour faire passer les messages attendus, lors d'une visite de terrain du chargé d'étude.

---

#### CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 08 octobre 2024 à 21 heures 50.

Le Président,  
Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance,  
Agnès BARILLIER

A blue ink signature of Agnès Barillier, written in a cursive style.